

Usumbura
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

15 octobre 1955.-

31/II8 07593



Documentation Comptable.

Monsieur le Ministre des Colonies
BRUXELLES.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre les conclusions auxquelles je suis arrivé, suite à l'examen du problème soulevé par votre lettre No 543/IOIO du 27 septembre 1955.

1o) Les recettes ordinaires enregistrées au B.V.M.1954 qui au cours du 1er trimestre se montaient à 39.800.000 frs sont retombées à 26.700.000 frs au cours du 2^{ème} trimestre : Le fléchissement peut être considéré comme normal, attendu que les recettes atteignent 97,9 % des prévisions soit 630 millions sur 644 et que durant quatre mois encore des recettes seront effectuées au profit du B.V.M. 1954.

2o) Les recettes ordinaires au B.V.M.1955 qui étaient de 167.400.000 frs. au cours du 1er trimestre n'ont plus atteint que 129.100.000 frs. au cours du 2nd trimestre. Ce fléchissement est imputable à deux causes, la première qui peut être considérée comme normale concerne l'Impôt sur les Revenus la seconde qui a trait aux Impôts Indigènes (impôt de capitation, impôt spécial, impôt bétail) considérée comme anormale.

Impôts sur les revenus: Pour le 1er trimestre il a été pris en recettes 24.000.000 frs comprenant 21.500.000 frs d'Impôt Complémentaire perçu par Minicol. La différence, soit 2.500.000 frs représente les perceptions réellement effectuées au cours du 1er trimestre - pratiquement il ne s'agit d'ailleurs que de recettes sur exercices clos,

.../...

les déclarations de l'exercice fiscal 1955 ne devant être rentrées que le 1er avril.

Pour le 2e trimestre il a été perçu 16.000.000 frs d'Impôts sur les Revenus soit 11.000.000 d'Impôt Complémentaire (même que ci-dessus) et 5 millions qui constituent des recettes normales de l'exercice 1955 et des exercices clos.

Impôt Indigène: Dès fin juillet les Résidents réagissaient contre la trop faible perception des Impôts Indigènes; sans qu'il fût possible de déterminer avec exactitude la cause réelle - si cause unique il y a - il avait en effet été constaté que l'I.C. était en retard de 8,4% l'I.S. de 10,1 et l'I.B. de 15,2% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le retard, dans la perception des Impôts Indigènes, aura été comblé au cours du troisième trimestre de cette année.

3o) Les recettes extraordinaires qui se montaient à 101.900.000 frs. pour le 1er trimestre ne se sont accrues que de 3.200.000 frs au cours du 2nd trimestre.

Les recettes prévues au B.E.R.U.1955 se montent à 405.403.000 frs dont une avance récupérable de l'Etat Belge au Ruanda-Urundi de 400.000.000 frs. somme qui n'apparaît pas encore en recettes. La recette de 100.000.000 frs. à l'article I n'avait pas fait l'objet d'une prévision. Les recettes prévues par le Territoire du Ruanda-Urundi sont acquises.

4o) Les liquidations à charge du B.O.1954 se montaient à 44.700.000 frs. pour les trois premiers mois de l'année 1955 et à 39.500.000 frs. pour les trois mois suivants - Cette diminution me paraît absolument normale attendu que les derniers engagements à charge de ce budget ont été faits le 31 décembre 1954.

5o) Les liquidations à charge du B.O.1955 qui se montaient à 144.800.000 frs. pour le 1er trimestre n'ont plus comporté que 96.100.000 frs. pour le 2e trimestre.

Les liquidations à charge du B.O.1955 ont surtout été anormalement élevées au cours du mois de février. Pour les années 1953 et 1954 les liquidations du mois de janvier se situaient aux environs de 37.000.000 et celles cumulées de janvier et février aux environs de 60.000.000 ces dernières étaient de 81.468.000 pour l'année 1955.

.../...

Les missions du fait de la hausse intervenue dans les traitements de leurs moniteurs connaissent des difficultés de Trésorerie, vu leur insistance pour obtenir aussi tôt que possible dans l'année une part appréciable des subsides qui leurs sont dus il a été versé aux missions des avances qui généralement ne grevaient le budget que vers le mois d'août.

Les liquidations à charge de l'article 40.01.02 du B.O.55 se montaient au 15 février 1955 à 47.680.000 frs alors que ces mêmes subsides n'avaient été liquidés qu'à concurrence de 18.011.600 frs. fin du 1er trimestre 1954 et de 19.674.000 frs. fin du 2nd trimestre 1954. Il va sans dire que cette dépense massive dès le début de l'année est de nature fausser la courbe des liquidations, les semblant de ralentissement n'est en fait qu'un retour à une situation plus normale-plus habituelle.

6o) Les dépenses extraordinaires liquidées qui au cours du 1er trimestre se montaient à 171.900.000 frs. sont retombées à 60.400.000 frs. au cours des trois mois suivants.

Si la chute est réelle il n'en est pas moins vrai qu'elle n'est pas le reflet d'une diminution parallèle dans le rendement de mes services. La somme de 171.900.000 frs comprend en effet

1) un paiement de 42.600.000 frs à la Minétain conformément aux instructions de votre lettre No A.F.D.T.51/C. 71/I/I772 du 15.9.54 (B.E.54 art.01.00.02)

2) un subside de 30.000.000 frs à charge de l'article 24.02.01 du B.E.54. (Subside aux RR.PP.Jésuites pour construction d'un collège

3) un ^{interracial à Usubura} paiement de 12.000.000 frs à l'O.C.A. à charge du 15.05 du B.E.54.

4) un paiement de 28.400.000 frs par le Département à charge de l'article I du B.E.55.

Récapitulant ces dépenses $(42,6 + 30 + 12 + 28,4 = 113,0)$

Je suis amené à conclure que $(171,9 - 113,0 = 58,9 \quad (60,4))$ les liquidations résultant de travaux faits en régie au ~~en~~ à l'entreprise par le Territoire n'ont pas été moins conséquents au 2ème trimestre qu'au 1er.

Le pourcentage relativement grand de non-utilisation de crédits aux BEI 1952 et 1953 résulte essentiellement du non emploi de crédits à mettre en oeuvre par des services ou organismes indépendants du Vice-Gouvernement Général à savoir la Régideso, l'O.C.A. ainsi que les services spécialisés du Gouvernement Général: Aéronautique, Voies Navigables.

.../...

En conclusion, je crois pouvoir affirmer que malgré les apparences, il n'y a pas eu sensible ralentissement des travaux au cours du 2^{ème} trimestre, mais uniquement une série de circonstances ayant anormalement influencé les statistiques du premier trimestre de l'exercice.

Le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Jean-Paul HARROY.,